

## LA MRC DE CHARLEVOIX CHOISIT DE FAVORISER L'ENRICHISSEMENT COLLECTIF EN INVESTISSANT 115 000\$ POUR LES SERVICES À LA JEUNESSE

**Baie-Saint-Paul, le 11 mars 2020** - Le conseil des maires est heureux d'annoncer qu'il a accordé la somme de 115 000 \$ au Camp Le Manoir des Éboulements pour son projet « *Rénovation des infrastructures et ajout de services pour les jeunes* ». La majeure partie de cet investissement, soit une contribution non remboursable de 100 000 \$ provient des dividendes du Parc éolien de la rivière du Moulin. Une contribution non remboursable de 10 000 \$ du Fonds de développement des entreprises en économie sociale (FDEÉS) de la MRC de Charlevoix ainsi que la somme de 5 000 \$ en prêt sans intérêt sur cinq ans du Fonds local d'investissement (FLI) avaient également été attribuées à ce projet en février dernier.

Mme Claudette Simard, préfet de la MRC de Charlevoix, a déclaré : « *Je suis particulièrement fière de compter sur cette importante source de diversification de nos revenus municipaux nous permettant de réaliser de nouveaux investissements en matière de développement socioéconomique. La MRC de Charlevoix poursuit son travail afin que nos services locaux se développent en continu dans le respect de l'environnement et de l'acceptabilité sociale de nos populations respectives.* »



L'aide financière accordée au Camp Le Manoir permettra d'effectuer une mise à niveau de plusieurs infrastructures nécessitant des rénovations importantes afin d'éviter une détérioration précoce et d'assurer le maintien de son attractivité. L'évolution actuelle de leur achalandage avec, notamment une hausse de 141% de campeurs, a accéléré la pression sur leurs infrastructures les incitant à devoir

améliorer leur capacité d'accueil. L'ajout d'un bloc dans leur local d'escalade, le changement du mode de chauffage du Manoir et la correction de problèmes structureux du Pavillon représentent tous des travaux essentiels. La croissance prévue de leurs camps et l'ajout de nouveaux camps municipaux les poussent également à ajouter des aménagements intérieurs et extérieurs permanents. L'ajout d'espace d'animation comme une salle polyvalente ou de plateaux d'activités extérieures sera également nécessaire. De plus, le développement d'infrastructures adaptées au loisir hivernal permettra d'annualiser leurs opérations et de répondre à un besoin de la population charlevoisienne. La réalisation de ce projet est cruciale à la survie de l'organisation si Le Camp le Manoir veut impérativement poursuivre son développement afin d'assurer sa pérennité financière.



Le conseil des maires a tenu à préciser que les investissements à même les dividendes du Parc éolien de la rivière du Moulin sont affectés au financement de projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

Pour connaître les services et les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Charlevoix : [mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/](http://mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/)